

COOPERER ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



GAYANT-EXPO
DOUAI

LUNDI
29 AVRIL
2019

Les meilleurs
moments du
séminaire

Organisé par



Rn PAT
Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Avec le soutien de



Sur une idée de Douaisis Agglo _____	2
Ouverture sous les meilleurs auspices _____	3
De quoi parle-t-on ? _____	5
Intervention de Nathalie CORADE	
« Pourquoi les intercommunalités et les communes se ré-emparent-elles des questions alimentaires ? » _____	5
Intervention de Serge BONNEFOY _____	8
Mais encore... _____	12
De la théorie à la pratique _____	15
Premier débat lancé par l'animateur : « Comment coopérez-vous entre communes et intercommunalités ? » _____	21
Deuxième débat spontané - L'implication des grands acteurs économiques dans les PAT _____	23
Troisième débat spontané et même controverse – Bio et/ou local ? _____	24
Aux dires du grand témoin, Dominique PICARD, présidente du projet « Agriculture et alimentation durables » du Labo de l'ESS _____	25
Plein feux sur la coopération en Douaisis _____	28
Coopérer entre communes et intercommunalités : la recette des participants _____	32
Pourquoi coopérer entre communes et intercommunalités ? _____	33
Dynamique collective & inclusive _____	36
« Coopérer pour favoriser une dynamique collective et inclusive au service du PAT » - La recette n°1 - _____	37
« Coopérer pour favoriser une dynamique collective et inclusive au service du PAT » - La recette n°2 - _____	38
« Coopérer pour communiquer efficacement » _____	39
« Coopérer pour partager un projet et des objectifs communs » _____	40
« Coopérer pour partager des moyens, des ressources » _____	41
Clôture de la journée _____	42

Sur une idée de Douaisis Agglo

Elus et techniciens des communes et de leurs EPCI ainsi que leurs partenaires ont échangé lundi 29 avril 2019 à Douai sur les réussites et limites de leur coopération avant de travailler à la coproduction d'outils facilitateurs.

Douai, ville centre d'un territoire habitué à ces coopérations, s'imposait évidemment pour un tel séminaire. Derniers exemples en date, la coopération entre la démarche alimentaire de DOUAISIS AGGLO et celles des deux communes pilotes de Cuincy et Flines-lez-Raches.

Désireux de répondre aux attentes de leurs membres et publics, Terres en villes et le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) ont co-organisé ce séminaire avec DOUAISIS AGGLO : un séminaire qui visait à comprendre pourquoi les intercommunalités et les communes se ré-emparent-elles des questions alimentaires et quels rôles peuvent jouer la commune et l'intercommunalité dans le Projet Alimentaire Territorial.

Cette journée s'inscrit dans le cadre du programme de la Saison 2 du RnPAT dont le chef de file est Terres en villes, programme soutenu par le Réseau Rural Français et le Feader, et dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de DOUAISIS AGGLO qui bénéficie du soutien de la DRAAF Hauts-de-France et de l'ADEME.



Ouverture sous les meilleurs auspices

Jean-Luc HALLÉ, maire d'Hamel et 2ème vice-président de DOUAISIS AGGLO en charge de la politique agricole, du développement rural et des espaces naturels, **Christian DURLIN**, nouveau président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et **Marc NIELSEN** nouveau directeur de Terres en villes ont ouvert le séminaire en se félicitant de sa belle fréquentation et de la pertinence de la thématique choisie.

Jean-Luc HALLÉ après avoir remercié l'ensemble des participants présents, ainsi que les partenaires de la journée, a tenu à souligner la qualité du partenariat entre DOUAISIS AGGLO et Terres en villes, réseau dont l'EPCI est membre conjointement avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Puis il a rappelé que le Projet Alimentaire Territorial, issu d'un travail d'une dizaine d'années maintenant, était aujourd'hui la quatrième priorité de l'agglomération et qu'une telle politique n'avait de sens que conduite en coopération

avec les communes. L'objectif de la journée étant de présenter l'expérimentation menée auprès de deux communes pilotes pour développer leur projet alimentaire communal, et d'échanger avec d'autres territoires sur les leviers d'une coopération pertinente et efficace entre communes et intercommunalité. Il a remercié l'ensemble des intervenants et les deux maires de Cuincy et Flines-lez-Raches d'apporter leurs témoignages.

Christian DURLIN a fait état de la mutation que connaissent actuellement l'agriculture et les chambres qui deviennent de plus en plus les interlocutrices des intercommunalités. Ainsi la Chambre Nord-Pas-de-Calais travaille-t-elle avec 13 territoires. Il s'est félicité que les communautés de communes et les agglomérations se réapproprient le rural ainsi que les



enjeux agricoles et alimentaires. Et il a rappelé que le partenariat avec le Douaisis était déjà ancien puisque les deux institutions sont cosignataires de l'adhésion à Terres en villes, en 2015.

L'élaboration des PAT accélère cette coopération notamment pour mieux accompagner les exploitants au point que le réseau des chambres d'agriculture a mis en place au niveau national la démarche Terralto pour développer partenariat avec les collectivités. Il s'agit de promouvoir une agriculture durable qui s'appuie sur des parcours individuels réussis. Et il s'agit de conforter une gouvernance locale avec un bon partenariat entre élus locaux et le monde agricole.

Au moment où la population s'interroge sur l'agriculture, il tient à rappeler qu'il n'y a pas un modèle mais des modèles agricoles. Les agricultures sont très diverses et il est possible qu'un même exploitant vende ses produits à l'exportation, aux industries alimentaires et via les circuits courts dont sa vente directe.

Marc NIELSEN qui représentait le Coprésident Jean-Claude Lemasson retenu à Nantes, a d'abord retracé comment Terres en villes s'était impliqué dans la thématique alimentaire au point d'être aujourd'hui le principal lieu ressources français des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole. Ce fort investissement a légitimement conduit Terres en villes à devenir le chef de file du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT), réseau copiloté avec les chambres d'agriculture. Pour sa deuxième saison (2018 à 2021), RnPAT entend caractériser, évaluer, accompagner, innover et former.

Il a constaté que la dynamique nationale des PAT donnait une place centrale à l'intercommunalité, même si d'autres structures portaient parfois des PAT à l'image des territoires de projets (Pays, Parcs) ou d'autres collectivités (communes, départements). Cela a donc amené Terres en villes à se rapprocher encore plus de réseaux comme l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ; en témoigne par exemple la co-organisation d'un club Agglo sur la relation alimentation-territoire le 11 septembre 2019.

Enfin il a annoncé que Terres en villes continuerait à investiguer encore davantage le rôle de l'intercommunalité ; le projet le plus récent, MyCAAL (Mobiliser toutes ses Compétences pour Agir sur l'Alimentation Locale) conduit en collaboration avec le CNRS de Nantes, mettra en ligne une base de données juridique couplée à des expériences pratiques au service des collectivités locales qui veulent développer

des stratégies alimentaires. MyCAAL s'appuiera bien entendu sur les acquis de cette journée à Douai.



De quoi parle-t-on ?

Les interventions de Nathalie Corade, Maître de conférences en économie à Bordeaux Sciences Agro, et Serge Bonnefoy, expert senior de Terres en villes et chef de projet RnPAT, qui a par ailleurs animé la matinée, ont éclairé le questionnement.



Intervention de Nathalie CORADE « Pourquoi les intercommunalités et les communes se ré-emparent-elles des questions alimentaires ? »

Si les collectivités ont à se ré-emparer des questions agricoles et alimentaires, cela veut dire qu'elles ont été désemparées de ces questions, à un moment dans l'histoire.

Le ré-emparement au croisement des trois histoires

Cette histoire est en fait le croisement de plusieurs histoires :

1) La première, c'est l'histoire de l'agriculture. La question agricole a été confiée, à un niveau supérieur, le niveau européen, dès les années 1960.

A cette époque, et du fait du contexte, l'objectif était d'assurer la sécurité alimentaire, c'est-à-dire d'offrir suffisamment de production. Ainsi, on a confié la question agricole et alimentaire à un niveau européen, et finalement les questions alimentaires ont été confiées à la politique agricole, ce qui est différent d'une politique alimentaire telle qu'on la conçoit aujourd'hui.

2) Ensuite, c'est l'histoire de nos territoires, de l'urbanisation avec plutôt une agglomération des populations en milieu urbain. D'un côté, la ville ne s'est pas appropriée cette question alimentaire. Mais l'espace périurbain et rural ne s'est pas plus intéressé à cette question agricole et alimentaire, non seulement parce qu'on avait confié cela à un niveau supérieur, mais aussi, parce qu'au bout d'un moment, les espaces ruraux et périurbains ont eu des fonctionnalités un peu différentes.

3) Enfin, on pourrait ajouter l'histoire de l'évolution de nos modes de vie : nous ne nous sommes pas plus préoccupés de savoir comment on était alimentés, d'où venait notre alimentation.

Toute cette histoire-là fait qu'il y a eu un délaissement de la question alimentaire par le niveau local et par les collectivités publiques locales, et que c'est plutôt le niveau supérieur qui s'y est intéressé.

De la société civile à l'action publique, du national au local

Malgré tout, on constate aujourd'hui un ré-emparement au niveau local de cette question alimentaire. Mais ce n'est pas l'acteur public qui, en premier, s'est emparé de cette question. Ce ré-emparement a commencé par la société civile. Quand on regarde l'histoire, là aussi, on a des exemples à l'étranger. Par exemple, les premiers ont été les fameuses Teikei au Japon.

Le monde agricole aussi n'a pas été simplement observateur. Il s'est engagé dans le développement des circuits courts et, notamment, à la recherche d'une rémunération meilleure, d'une réappropriation de la valeur ajoutée qu'ils avaient perdue via les circuits longs.

Finalement, l'acteur public va arriver un peu plus tard dans cette réappropriation. D'abord au niveau national, et beaucoup moins au niveau européen. Au niveau national, cela part du Grenelle de l'Environnement et se développe progressivement, jusqu'à en arriver en 2014 à la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt, qui prévoit les Projets Alimentaires Territoriaux. Et il y a aussi l'Europe, notamment avec quelques orientations « circuits courts » dans la politique agricole européenne de 2014 - 2020, mais qui restent relativement timides par rapport à ce qui a pu être proposé sur le niveau français.

L'acteur public national et l'acteur public européen vont être finalement être aussi des « impulseurs » ou des « passeurs » pour des collectivités locales qui vont prendre en main cette question alimentaire. On passe ainsi de l'acteur public global à l'acteur public local qui, là, va se ré-emparer de cette question-là.

A Bordeaux Sciences Agro, on a conduit en 2013 des travaux sur l'Ancienne Aquitaine, à l'époque sur 71 territoires. Ce qu'on a vu fleurir au fur et à mesure, c'est l'emparement des collectivités publiques locales via leur programme LEADER ou leur Agenda 21. Plus de 50 étaient engagés, via leur programme LEADER et/ou leur programme Agenda 21, dans des programmes de développement

ayant pour objet de développer les circuits courts et de proximité.

Et puis, il y a eu un glissement qui a été permis. C'est là où l'Etat a joué le rôle de passeur. On a eu, par le biais des Projets Alimentaires Territoriaux, un ré-emparement par les collectivités publiques locales de la question alimentaire.

Les raisons du ré-emparement

D'abord, on a observé que même s'il y a des communes qui s'emparent de ces questions, ce sont souvent moins des communes qui le font de façon isolée que dans le cadre de structures intercommunales. Ce sont souvent des structures intercommunales ou des regroupements d'intercommunalités, notamment avec les anciens Pays et les Pôles territoriaux structurés souvent en GAL (Groupement d'Action Locale), qui se sont emparés de ces questions-là.

Alors, pourquoi ces collectivités locales s'en emparent ?

- D'abord, parce que c'est une fonction d'intérêt général.

- La deuxième raison est liée à la question des compétences. Par le passé une des raisons qui expliquent que les collectivités publiques locales ne se soient pas emparées de cette question-là, c'est que ce n'était pas dans leur compétence légale. Mais aujourd'hui, il y a des compétences légales qui rendent possible cet emparement, ne serait-ce que la restauration collective publique. C'est une clé d'entrée de ce ré-emparement de la question alimentaire, avec bien sûr la question foncière et le développement économique pour certaines d'entre elles. La question de l'animation est aussi une motivation essentielle car elle est très importante pour rendre durables et pérennes ces projets (cf. Pays ou les Groupements d'Action Locale).

- Enfin, les motivations sont liées au développement durable local. Il y a ceux qui vont plutôt mettre en avant la question du maintien de l'agriculture. Mais sur certains territoires, ce sont plutôt des entrées côté mangeurs, pour une alimentation saine, responsable, etc. Par exemple Bordeaux Métropole, c'est le bassin de consommation de l'Aquitaine. Les autres territoires, qui sont beaucoup plus ruraux, ont axé leur stratégie autour du maintien de leur agriculture.

Pour le cas spécifique du Pays basque, ce territoire est tellement identitaire qu'il a une stratégie très identitaire et de structuration d'un Projet Alimentaire de Territoire pour et avec son territoire.

La coopération entre territoires

Les territoires sont amenés à coopérer. Pourquoi est-ce que le Grand Bergeracois veut se tourner vers la métropole ? Parce qu'une des conditions pour développer son agriculture, la maintenir, c'est d'y trouver des débouchés. Les débouchés, le Grand Bergeracois les trouvera dans la métropole. Et, par ailleurs, Bordeaux métropole va se tourner vers les autres territoires, parce que sa seule condition pour avoir de l'alimentation locale, c'est de se tourner vers les autres territoires.

Mais la contrepartie, c'est l'existence de tensions. Ce qu'on observe aussi, ce sont quand même des tensions interterritoriales dues à la compétition des territoires dans l'accès à la ressource. Aujourd'hui, les agriculteurs sont tiraillés de tous côtés, puisque tous les territoires veulent avoir leur production locale. Cela amène à se poser plusieurs questions : C'est quoi, finalement, le territoire alimentaire de mon territoire ? Où est-ce que je vais trouver les ressources qui vont me permettre d'assurer mon Projet Alimentaire de Territoire ?

Le ré-emparement des communes et des communautés de communes / intercommunalités et puis des territoires locaux, de façon plus générale, de la question alimentaire est un enjeu de fond : il repose d'abord la question du développement agricole, en le faisant se retourner pour partie vers la satisfaction de besoins immédiats locaux. Et il permet de repenser le développement et, derrière cela, de repenser les solidarités interterritoriales.

Intervention de Serge BONNEFOY

Rappelons déjà que le premier programme agricole de région urbaine est celui de Lyon en 1979. Il y a aussi une tradition d'agriculture circuits courts qui explique que certaines collectivités, en nombre limité certes, se soient emparées de l'affaire il y a plusieurs décennies.

Les compétences et le droit

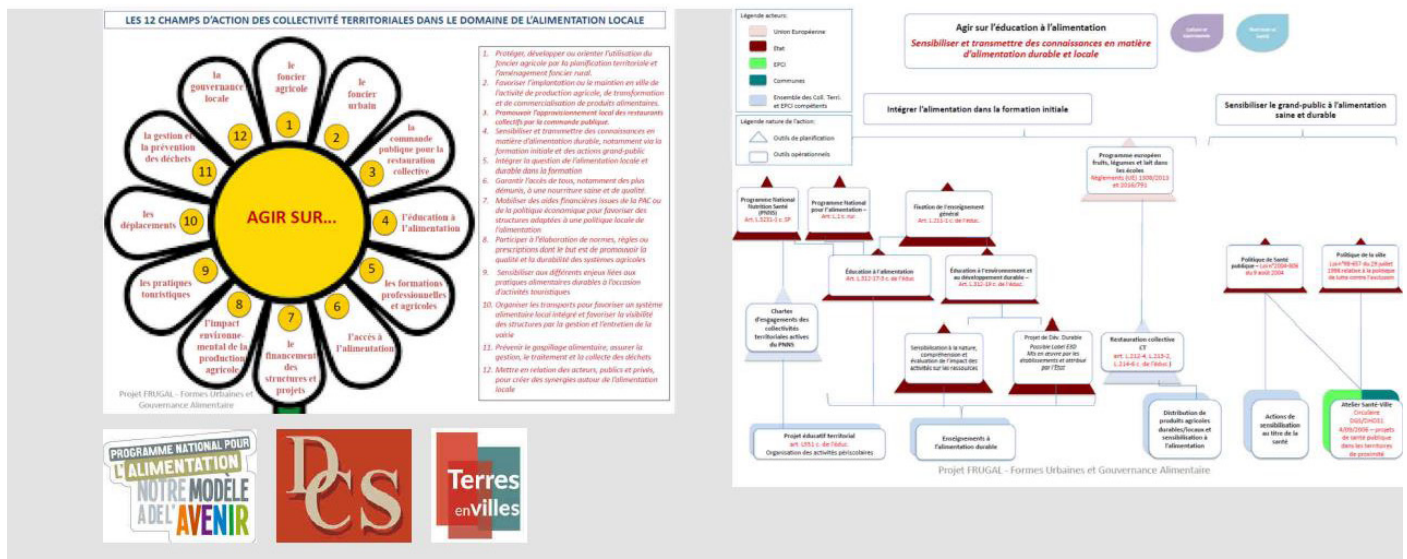
En 2011, quand Terres en villes et ses partenaires avaient étudié la gouvernance alimentaire des agglomérations membres du réseau (cf. Gouvalim 1), on avait conclu que les territoires qui allaient le plus loin en matière d'alimentation étaient ceux où il y avait une bonne coopération entre la ville centre et l'intercommunalité (cf. Aubagne) ; en effet, la ville centre portait les questions de la santé publique, de la nutrition et du social alors que l'intercommunalité portait les questions du projet de territoire et de la politique agricole.

Selon la Loi, vous pouvez déléguer en tant que commune, une fonction à l'intercommunalité. Par rapport aux autres collectivités, la commune bénéficie d'une clause de compétences générales. Cette clause de compétences générales lui permet d'aborder ou de déléguer à son intercommunalité tous les sujets qui ne font pas l'objet de compétences des autres collectivités définies par la Loi. En fait, le droit vous permet, quand vous êtes commune ou intercommunalité, de vous autosaisir quelque part, de la question alimentaire comme vous vous êtes autosaisis, pour certains, de la question agricole dans les années 1980 ou 1990.

Simplement, il y a des limites qu'il vaut mieux connaître, pour ne pas se mettre, en quelque sorte, hors la loi de temps en temps. Le projet MyCAAL dont Marc parlait, consistera à interroger et comparer ces compétences : ce que dit le droit, la jurisprudence, ce que vous faites en tant qu'élu ou chargé de mission comme politique agricole et politique alimentaire. Puis grâce à un outil numérique, MyCAAL vous permettra d'identifier votre marge de manœuvre, de repérer un éventuel problème et vous aidera à en tirer les conclusions pour aller plus loin.

S'y retrouver dans l'enchevêtrement de compétences

En attendant MyCaal



Dans un pays centraliste, ce n'est quand même pas très simple. Quelquefois, tant pour l'agriculture que pour l'alimentation, on fait un pas en avant, un pas en arrière.

Mais retenons la conclusion des juristes du séminaire Frugal de Nantes en 2017 : « L'investissement des intercommunalités en matière agricole et alimentaire est avant tout affaire de volonté politique ».

Le point sur les PAT en France

On compte autour de 150 PAT en émergence, en élaboration ou en mise en œuvre. 90% sont portés par des collectivités et par leurs différents groupements. Quelquefois des associations les portent par carence de la collectivité, par carence de l'action publique.

L'alimentation est en train de redevenir un objet commun de la politique territoriale.

Le PAT est surtout à l'échelle de territoire de projet (intercommunalités, PTCE, PNR). De mémoire et en évitant de me tromper, cela concerne à peu près 70% des PAT.

On voit aussi se développer dans le rural, des PAT interterritoriaux par exemple de pôles métropolitains ou portés par des départements plutôt ruraux qui ont une grande tradition de développement rural : Meurthe-et-Moselle, Nièvre ou Finistère.

Les travaux du RnPAT distinguent deux grandes familles de PAT

- les PAT agri-alimentaires, du côté du producteur,
- les PAT systémiques, du côté du mangeur.

Certains PAT agri-alimentaires qui privilégient une entrée restauration collective dont on tire de nombreux fils vers la nutrition santé ou le gaspillage alimentaire... tendent à rejoindre une politique plus systémique.

Dans le cas d'un PAT systémique, ce ne sont pas les enjeux agricoles qui l'emportent sur les enjeux sociaux, les enjeux de santé publique... On prend en compte ces différents enjeux chacun pour eux-mêmes et on essaie de développer une stratégie et un projet commun qui les articulent en les priorisant.

Dans le cas d'un PAT systémique, les instances de gouvernance réunissent les acteurs des différents domaines d'action. Dès qu'on fait du global, on est obligé d'aller chercher des acteurs de la santé, des acteurs du social, etc.

Lorsqu'on élabore un PAT agri-alimentaire, on se contente généralement de réunir la collectivité, les financeurs et la Chambre d'agriculture voire d'associer quelquefois les représentants de « l'agriculture alternative ».

La coopération infra territoriale

On peut vraiment remercier DOUAISIS AGGLO parce que le thème de la coopération entre intercommunalité et communes n'était pas dans le radar du RN-PAT. C'est l'articulation entre intercommunalités, départements, régions et État qui était dans son radar. Bref, les grandes articulations.

Mais, la question prégnante du bloc local, du bloc communal, du partenariat entre communes et intercommunalités, c'est bien vous qui l'avez fait sortir.

Comme Nathalie l'a dit tout à l'heure, il nous faut prendre en compte les non-coopérations. Il y a même, à l'heure actuelle, des conflits !

On identifie deux types de coopération :

- des coopérations descendantes, lorsque l'intercommunalité essaie de convaincre les communes d'élaborer avec elle un PAT,
- des coopérations ascendantes où c'est la commune qui interpelle l'intercommunalité pour la convaincre d'aller vers le PAT.

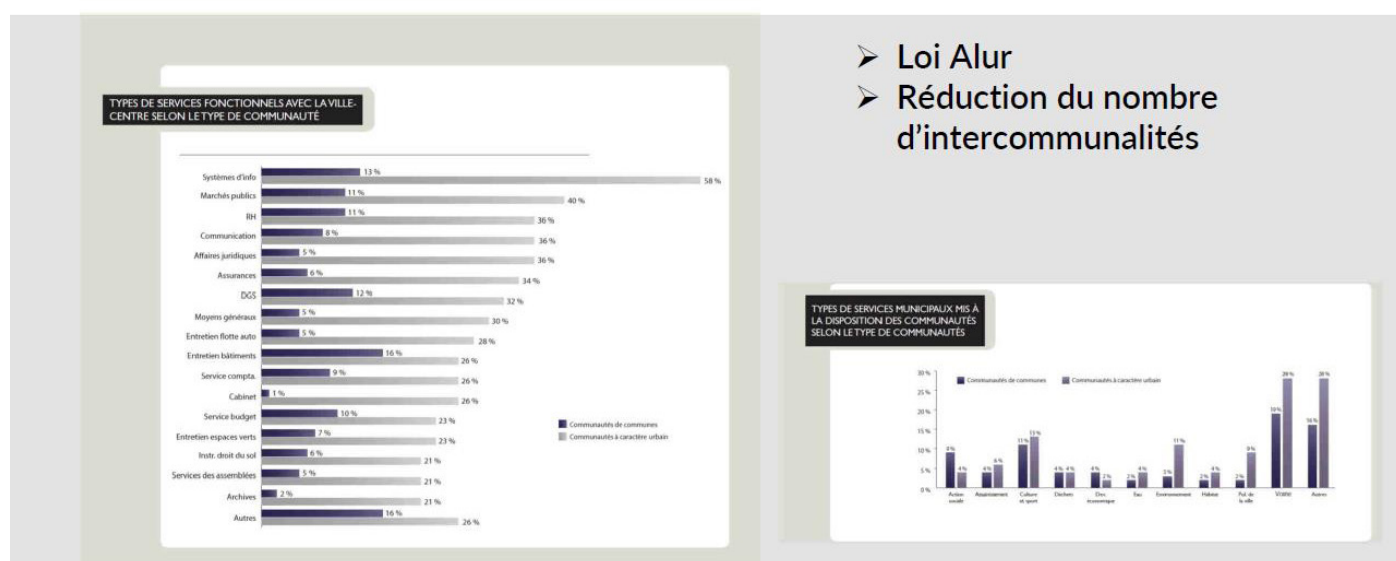
Cette coopération peut se traduire par un système de PAT gigognes, cohérents les uns par rapport aux autres.

Depuis la loi de 2010 qui régit les collectivités territoriales, la coopération peut aller jusqu'à la

mutualisation de moyens entre communes et intercommunalités. Cette mutualisation comme le montre les travaux de l'ADCF, porte actuellement principalement sur les services d'urbanisme, sur les services de voirie. Elle est mise en œuvre majoritairement entre l'intercommunalité et la ville centre, quatre fois plus qu'entre intercommunalité et l'ensemble des communes.

Ces mutualisations prennent la forme de mise à disposition individuelle d'agents, de groupements de commandes, de partages de matériels, de prestations de services, de mutualisations ou mises à disposition de services, ... de transferts de compétences. Bien sûr, on peut aller jusqu'à l'intercommunalisation de certaines compétences.

Les principales mutualisations



En matière alimentaire, la mutualisation est encore très limitée : Des groupements de commandes, des opérations sur le foncier agricole, de l'animation des PAT, des observatoires.



Mais encore...

Christian DURLIN.

Juste un bémol, il y a quand même, aussi, une amélioration qualitative qui s'est faite à partir des années soixante.

Et le lien entre les familles et les producteurs s'est défait : avant, on achetait ses produits alimentaires au marché ou au magasin, donc on avait un contact direct avec quelqu'un. Ça s'est perdu avec le développement de certaines formes de commercialisation. Le consommateur, il est quand même très pluriel, aujourd'hui.

Moi, je pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire aussi, pour développer un lien plus important avec l'industrie agroalimentaire. C'est un partenaire auprès de qui on intervient peu. Or justement en Nord-Pas-de-Calais, on a une forte tradition en matière de produits agroalimentaires. Je trouve que c'est quelque chose qui manque un petit peu au schéma habituel.

Nathalie CORADE

Sur la politique agricole européenne, je suis d'accord. L'objectif était accroître quantitativement la production et permettre l'accessibilité en termes de prix au consommateur, à la production, pour pouvoir se nourrir. C'est clair qu'après, la qualité est arrivée indiscutablement.

Par ailleurs on a souvent du mal à faire venir deux parties de la chaîne alimentaire, que sont la grande distribution et les industries agroalimentaires. Leur non-venue s'explique aussi par le fait qu'ils se sentent peu conviés, convoqués, dans ces questionnements-là. On pense surtout restauration collective publique.

Le projet dans lequel je suis aujourd'hui partie prenante, porte sur une population très particulière que sont les jeunes. Ceux qui se nourrissent le plus mal, ce sont les jeunes et notamment les adolescents. Et les jeunes, ils se nourrissent où ? Dans les fast-foods.

Serge BONNEFOY

Le risque serait d'avoir deux types de PAT : soit un Projet Alimentaire Territorial alternatif (certains diront pour les bobos) soit un PAT au fil de l'eau pour les acteurs économiques.

Heureusement, je vois quand même pas mal de changements, notamment dans les agglomérations et métropoles. On arrive à faire venir les grands acteurs économiques. Mais il y a, bien sûr, des rapports de force, des choix à faire et ça, ça va être complexe. Il y a aussi des évolutions du côté de la grande distribution.

Dans certaines métropoles, l'Articulation entre le PAT et le projet TIGA soutenu par la Caisse des dépôts et Consignations montrera bien si on est capable de sortir d'une cohabitation de deux

systèmes alimentaires différents et si on est capable d'aller vers l'hybridation.

Il faudra aussi que les acteurs privés soient prêts à mettre la main au portefeuille.

Un PARTICIPANT

Je trouve que c'est un débat assez intéressant. Le débat est souvent renvoyé à des professionnels, à des acteurs qui sont de plus en plus importants, gros, invisibles, dans le sens où ils sont partout. J'apprécie beaucoup que vous ayez, Madame CORADE, dans votre introduction, rappelé le rôle de la société civile dans ces questions.

A mon sens, c'est parce que parallèlement le modèle industriel a été poussé tellement loin,



pour l'alimentaire comme pour d'autres domaines, qu'une des conséquences identique à tous ces secteurs a été la suppression de l'emploi.

De ce point de vue-là, ce qui me semble intéressant, c'est qu'au même moment, le bio est à mon sens une chance pour recréer des

emplois et des emplois quelquefois de qualification, peut-être inférieure, quand il s'agit par exemple d'employer des ouvriers agricoles.

Est-ce qu'on ne peut pas dire tout de suite que l'agriculture, les Projets Alimentaires Territoriaux vont créer de l'emploi ? Parce que c'est la question qu'on pose partout.

Nathalie CORADE

On ne détournera pas la totalité de l'agriculture actuelle de ce qu'elle est. Donc, on va conserver, quoi qu'il arrive, une agriculture qui sera destinée à l'exportation, à la compétitivité, etc.

Quand je parlais de tensions et de compétitions interterritoriales, j'en parle au sens où, aujourd'hui, les agriculteurs de nos territoires sont sur-sollicités, puisque d'un côté, ils ont leurs débouchés et de l'autre côté, on vient les voir en leur disant « il faudrait qu'une partie de votre production soit destinée à l'alimentation locale ».

Serge BONNEFOY

Je rajouterais juste que les études scientifiques faites sur les circuits courts vont dans ce sens-là. Mais les PAT sont assez récents. On a vraiment besoin d'investir cette affaire pour prouver que cette politique a des résultats concrets et efficaces.

Et puis, sur l'ensemble de la filière qu'est l'alimentation, plutôt que d'opposer caricaturalement deux types d'entreprises, il serait intéressant de trouver des alliances, des hybridations entre les acteurs de la distribution, de la transformation et de la production, qui permettent, à la fois, de ré-ancrer l'alimentation sur le territoire, de poursuivre les enjeux sociaux et les enjeux de nutrition, etc., et de créer un solde d'emplois positif.

De la théorie à la pratique

Quatre histoires entre différences et ressemblances

Serge BONNEFOY

Nos quatre intervenants que je remercie chaleureusement sont :

Gilles PEROLE adjoint au maire de Mouans-Sartoux qui nous parlera de l'expérience très originale de sa commune,

Laura CASTILLO chargée de mission de la ville de Cusset et de Vichy agglomération,

Pascal VERDIER chargé de mission agriculture et espace naturel de Rennes Métropole, qui est un vieux compagnon de route, si j'ose dire, de Terres en Villes, un des membres fondateurs. Il s'occupe aussi d'alimentation

et **Jean-Luc HALLE** qu'on ne présente plus.

Merci à chacun de présenter la démarche de son territoire.



Gilles PEROLE

L'histoire du PAT de Mouans-Sartoux... Chez nous, tout a commencé par la restauration collective. Pour répondre aux enjeux de santé environnement de l'alimentation, on a souhaité avoir une restauration collective 100 % bio au moment justement où le Grenelle prévoyait 20 %. On s'est dit si c'est important 20 %, pourquoi pas 100.

L'idée était d'aller aux 100 % en maîtrisant les coûts grâce à la création d'une régie municipale agricole capable d'approvisionner en circuits de proximité le restaurant, et en créant des emplois : trois agriculteurs travaillent maintenant sur ce domaine.

Cette réussite de la restauration collective a eu un fort impact sur les familles. Et c'est là qu'on a fait la bascule d'un projet de restauration collective qui effectivement était dans la compétence de base des communes, où l'on nourrit les enfants, à un projet qui avait pour objectif de nourrir les habitants de la ville, tout en respectant le même double enjeu de la santé et l'environnement. C'est-à-dire, comment une commune pouvait décider de sa souveraineté alimentaire en décidant ce qu'elle voulait manger et où elle voulait que les produits soient cultivés.

En fait, ce projet de restauration scolaire a d'abord orienté notre PLU puisqu'en octobre 2012, on a triplé les surfaces agricoles passant de 40 à 112 ha, sur la Côte d'Azur. Je vous laisse imaginer quand même l'enjeu et la volonté politique qu'il faut pour parvenir à cela.

Notre PAT s'articule autour de cinq axes :

- Le premier et le plus important, c'est de réinstaller des agriculteurs.
- Le deuxième axe, c'est le volet économique qui concerne aussi l'accessibilité de la population à l'alimentation : on a eu beaucoup de déploiement parce qu'on a une forte offre alimentaire bio.
- Un troisième axe concerne l'éducation : des défis famille alimentation positive, alimentation durable en entreprise. Et on voit bien que là nous avons une approche systémique.
- Le quatrième axe privilégie les recherches actions.
- Et le cinquième axe du PAT est la dissémination et le partage du projet à travers un diplôme universitaire « chef de projet alimentation durable » que nous avons créé avec l'université Nice Côte d'Azur.

Je suis également président de l'association Un Plus Bio qui est un club de territoires. On voit bien que sur toutes les collectivités qui en font partie, la restauration collective peut être un très bon levier d'une prise de conscience pour développer une politique alimentaire sur les territoires.



Laura CASTILLO

Aujourd'hui je travaille à la fois pour la mairie de Cusset et pour l'agglomération de Vichy communauté. Tout a commencé en 2014 quand la nouvelle équipe municipale de Cusset a souhaité rencontrer tous les agriculteurs de la commune, notamment parce qu'un conseiller municipal était installé en agriculture bio. Les habitants ne connaissaient pas cette dimension agricole ; c'était vraiment un souhait des élus de recréer du lien entre le milieu urbain et le milieu rural de Cusset. La deuxième optique des élus était de travailler sur notre restauration collective, puisqu'à Cusset nous avons une cuisine centrale qui produit mille repas par jour. Et mille repas, c'est en fait au-delà des clients cussétois.

Très vite, nous avons constaté qu'à l'échelle d'une commune, travailler sur l'alimentation, cela pouvait être limité. On a donc contacté très rapidement la communauté d'agglomération pour travailler sur l'alimentation. Nous avons été identifiés comme territoire pilote pour expérimenter des actions à l'échelle communale et, pourquoi pas les proposer à l'échelle de l'agglomération.

Nous avons invité les agriculteurs à travailler d'abord sur une thématique à faible enjeu qui était une fête de la ruralité. Le fait de travailler à cet événement festif a commencé à fédérer les agriculteurs et à instaurer une dynamique de groupe. Ensuite, on s'est dirigé vers un aspect un peu plus professionnel et on a construit l'approvisionnement de proximité avec la cuisine centrale.

Nous déclinons donc les actions expérimentées sur Cusset à l'échelle de l'agglomération ; nous prenons notre bâton de pèlerin et nous allons rencontrer les élus et les techniciens pour identifier leurs besoins, identifier leurs enjeux et voir comment on peut reconnecter leur quotidien avec la dimension alimentaire et, si possible, orienter vers une alimentation durable.

Aujourd'hui, on prend un petit peu de recul avec la démarche de l'agglo en formalisant cette démarche selon une trajectoire de projet alimentaire territorial : un mot qui est peut-être un petit peu techno. On réfléchit à cette trajectoire pour qu'elle ait du sens et qu'elle parle aux différentes communes de l'agglo puisque Vichy communauté est la réunion de deux territoires, l'un urbain et l'autre rural. La réunion de ces deux territoires nous permet de dire que l'alimentation peut être un point de rencontre intéressant pour ces deux paysages.

Pascal VERDIER

Je travaille à Rennes métropole.

Comment s'articulent les différents niveaux territoriaux chez nous ? La ville de Rennes compte 216 000 habitants avec une cuisine centrale qui fait à peu près 10 000 repas/jour. Rennes métropole au-delà de Rennes, ce sont 43 communes et 450 000 habitants. Vous voyez donc que la ville centre représente un peu moins de la moitié des habitants. L'agriculture est essentiellement laitière : c'est un pays de bocage avec beaucoup d'herbage.

C'est un secteur de forte tradition intercommunale depuis les années 70, avec des élus qui sont habitués à la coopération, avec des compétences qui sont partagées de longue date notamment d'abord dans l'urbanisme, l'aménagement de l'espace avec les schémas directeurs, le SCoT, les PLU qui sont depuis longtemps réalisés par l'agence d'urbanisme gratuitement pour le compte des communes.

Et donc, une coopération est née autour de la question de l'agriculture au milieu des années 90, d'abord sous l'angle des aspects fonciers, de la « ville archipel ». Dans cette ville archipel, la présence de l'agriculture est indispensable pour entretenir l'espace et produire dans ces ceintures vertes.

En 2008, on a signé un programme local de l'agriculture avec la chambre d'agriculture de l'Ile-et-Vilaine. Je ne vous détaillerai pas les axes, mais le développement des circuits-courts et l'alimentation étaient déjà le cinquième axe dans l'objectif de créer du lien entre les villes et les campagnes.

La première entrée était effectivement foncière. La question n'a pas été d'abord l'alimentation, mais les circuits courts, la diversification du revenu des agriculteurs et la question du lien entre les agriculteurs et les citoyens grâce à la production agricole faite sur notre territoire.

Dès 2004, on avait diffusé un guide : « bien manger en restauration collective ». En 2007, on a fait un diagnostic très approfondi de la vente directe dans nos territoires qu'on a ensuite diffusé largement. En 2011, on a organisé six journées avec les communes de la métropole qu'on a appelé « bio et local à la cantine » ; l'idée était d'apporter une aide aux responsables municipaux, aussi bien aux cuisiniers sur le plan technique qu'aux élus sur les questions de marché public, sur les questions de diététique, sur les techniques de cuisine des produits bruts, sur des visites de fermes, sur les questions de l'approvisionnement, etc. Une opération qu'on a reproduit ensuite à l'échelle du pays de Rennes, entre 2014 et 2015.

On s'appuie effectivement sur les expériences de la restauration municipale de la ville de Rennes qui est engagée sur ces questions bio et local et sur les expériences d'autres communes, comme la commune de Bru où on l'on a un travail sur l'installation de maraîchers et sur le développement de l'approvisionnement en produits locaux avec un cuisinier très motivé, qui maintenant est aussi formateur pour le développement d'approvisionnement local en bio, etc.

En 2016, la ville de Rennes a déposé dans le cadre de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation un Projet Alimentaire Territorial qu'elle a appelé PAD (Plan Alimentaire Durable) dont on peut résumer les principes en trois objectifs : 40 % d'approvisionnement dit durable dont 20 % de bio, avec un travail sur la définition de ce que pourrait être la durabilité et, puis une réduction de 50 % du gaspillage alimentaire.

En 2015, la démarche Terres de Sources a commencé. Elle est portée par notre syndicat de production d'eau. On utilise une spécificité du code des marchés : notre cahier des charges est basé sur le cahier des charges IDHEA du Ministère de l'Agriculture (des critères de durabilité des exploitations) qui garantit une amélioration des pratiques des agriculteurs. Leurs produits peuvent donc être achetés par ce marché spécifique. On est aussi en train de travailler dans le cadre de l'appel à projets TIGA. On espère avoir des financements de la Caisse des dépôts pour investir dans l'émergence de filières locales qui pourront répondre aussi à la demande des consommateurs du territoire. On est en train de bâtir une marque de territoire Terres de Sources qui garantisse aux habitants la qualité des produits et la qualité de l'eau.

Au niveau de Rennes Métropole maintenant, on est en train de bâtir notre stratégie alimentaire territoriale en rajoutant à ces aspects agricoles et de restauration collective, un volet « sensibilisation du grand public » et un axe pour travailler avec le service développement économique de la métropole sur les filières agroalimentaires (cf. les innovations en matière de durabilité de l'alimentation).



Jean-Luc HALLÉ

La communauté d'agglomération du Douaisis, aujourd'hui DOUAISIS AGGLO, a été créée en 2002. Elle a succédé à un syndicat d'aménagement de zones d'activités qui s'appelle le SMAEZI. A l'époque, on regardait le monde agricole, le monde rural, uniquement comme une réserve foncière pour créer des zones d'activités.

Lorsqu'on a commencé à travailler sur le schéma de trame verte et bleue, même si les élus ruraux le savaient déjà, tout le monde s'est rendu compte qu'il y avait un monde rural. Notre objectif a été de replacer l'agriculture dans notre projet de territoire.

En 2003, le service compte un chargé de mission et un attaché administratif sur l'agriculture. Actuellement, on a quatre chargés de mission, deux attachés administratifs, un animateur et une directrice. Vous voyez le chemin parcouru qui montre l'importance du service, actuellement, dans notre structure.

Alors, on y est allé progressivement, non pas parce qu'on n'avait pas les moyens, mais parce qu'il faut y aller en arrivant à convaincre les gens d'adhérer au projet. L'entrée a été environnementale. Et puis on s'est dit : les agriculteurs jouent le jeu, il faut qu'on leur renvoie l'ascenseur et on va les aider sur le plan économique. Cela a été le développement des circuits courts. Je pense qu'il faut toujours faire le plus facile parce qu'on est à peu près sûr de réussir et d'aller plus loin. Et puis, on s'est intéressé à la restauration collective.

On a élaboré ensuite un projet agricole beaucoup plus complet avec le conseil régional de l'époque en Nord-Pas-de-Calais (et je salue son vice-président de l'époque qui nous a bien aidés et qui est présent dans la salle), qu'on appelait le CAAP'AGGLO. Et de cette politique agricole, on a sorti une autre politique qui est le plan BIOCAD. Il recrée des emplois, et je crois que c'est une piste importante. Et on avait besoin de protéger notre qualité de l'eau.

Puis est arrivée la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF). Et on est simplement allé beaucoup plus loin, en particulier en mettant l'accent sur la politique alimentaire.

C'est une politique qui s'est construite progressivement en fonction des opportunités, mais toujours en essayant d'emmener avec nous les hommes de terrain, les producteurs, les transformateurs. Pour cela, on s'appuie sur les communes, on y reviendra tout à l'heure. On s'appuie sur les associations variées et diverses qui nous ont beaucoup aidés.

Premier débat lancé par l'animateur : « Comment coopérez-vous entre communes et intercommunalités ? »

Les réponses sont de deux ordres.

A Mouans-Sartoux, selon **Gilles PEROLE**, les relations sont délicates. « A Mouans-Sartoux, on n'est pas trop favorable à ces trop grands regroupements de collectivités sur beaucoup de compétences. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut jamais travailler ensemble. Mais pour cela, les syndicats intercommunaux fonctionnaient très bien. »

Et la compétence alimentaire n'existe pas. François COLLART-DUTILLEUL le dit très souvent : « Le jour où l'alimentation quittera l'OMC pour aller à l'ONU, on y verra peut-être un petit peu plus clair dans les valeurs et la qualité des projets ». Et en fait, c'est un petit peu la même chose qui se passe sur notre territoire, c'est-à-dire qu'on prend cette agriculture via le prisme de l'économie, et dans une région comme la nôtre où l'économie c'est avant tout le tourisme, on voit très bien qu'on s'éloigne de l'agriculture.

Et effectivement les relations politiques ne facilitent pas les choses. Une agglomération par définition ne devrait pas faire de politique politicienne puisque c'est le cumul de résultats de plusieurs élections. En fait, il y a un PAT à Mouans-Sartoux, il y a un PAT à l'agglo dont je ne connais rien ou si peu, même si je suis conseiller communautaire, et il y a un PAT au département. Et en fait, ces trois PAT ne sont pas articulés. Aucune action du PAT de Mouans-Sartoux n'a été financée par l'agglo, même pas celle d'aide à l'installation des agriculteurs. Il devient très difficile pour une commune de financer des projets. Et quand il n'y a pas de communauté de vision avec l'agglo, ça devient très dur. Je ne veux pas être complètement négatif et pessimiste. Il y a quelques collectivités de notre agglomération qui commencent à venir voir ce qu'on fait, notamment les techniciens qui s'autorisent quelques visites sur notre territoire. Et on a eu deux actions très concrètes en commun. L'agglo a quand même - vous allez voir le paradoxe - pris un stagiaire de notre diplôme universitaire l'année dernière pour préparer son PAT.

Et ils m'ont sollicité pour coordonner le travail de diminution des déchets en restauration collective. J'ai réussi à faire passer une vision un peu plus globale, diminuer les déchets pour moins gaspiller et réinvestir sur la qualité alimentaire. Donc je vais rester optimiste. »

A Vichy, Rennes et Douai, la coopération ne pose aucun problème

Laura CASTILLO indique que « A l'échelle de Cusset, on est plutôt dans l'opérationnel et à l'échelle de l'agglo, on est plutôt dans une vision stratégique. Pour nous l'enjeu aujourd'hui, c'est de trouver la porte d'entrée par laquelle passer pour aller toucher toutes les communes. »

Pascal VERDIER renchérit en rappelant qu'à Rennes « Cela fait longtemps qu'on coopère : on a été l'agglomération qui a fait évoluer la loi pour pouvoir la première, mettre en place la taxe professionnelle intercommunale.

Il y a vraiment cette recherche de coopération, et ça ne veut pas dire des compromis vides. Cela veut dire qu'il faut entendre les attentes de chacun et essayer d'aller vers le commun des dominateurs le plus loin possible.

Donc après, chacun travaille aussi à son échelle, il y a des compétences spécifiques qui sont propres à chaque territoire : les communes sur la restauration collective, c'est évident. La commune est l'échelon de base, le premier pour s'impliquer sur la question alimentaire. Mais cela n'empêche pas au niveau intercommunal d'avoir des besoins de mutualisation sur la formation, sur les outils, sur la mise en place de plate-forme d'approvisionnement ou d'outils de légumerie... Et puis, la commune est aussi en première ligne sur tout le volet social, la relation directe avec la population ou les questions de précarité(s) alimentaire(s), etc.

Il y a une politique à l'échelle de la métropole, mais je suis au service aussi des communes. Et ma collègue qui animait le plan alimentaire durable de la ville de Rennes depuis trois ans, a un nouveau contrat qui est en partie aussi au service de la métropole.

A l'échelle du pays, en 2008 on a signé le programme local de l'agriculture avec la chambre d'agriculture. Et en 2010, les autres EPCI du pays ont souhaité s'y inscrire aussi. Et donc à partir de 2014, il y a eu une action du pays qui a été menée sur l'alimentation, ...

Ainsi, pour moi, comme tu l'as dit quand tu as abordé les questions juridiques Serge, ce n'est pas une question de qui doit s'occuper de quoi, la coopération c'est plutôt un état d'esprit. »

Jean-Luc HALLÉ confirme : « Il n'y a aucun problème entre les communes et l'agglomération, aucun problème entre les différentes tendances politiques. Il n'y a vraiment aucun problème, il y a un consensus.

Au départ, c'est l'agglomération qui prend la main là-dessus parce que l'agglomération, elle a les moyens. Les lois font qu'aujourd'hui les communes ont été dépouillées d'un certain nombre de moyens.

Mais on a besoin des communes pour nourrir le projet de territoire. Le projet de territoire, il ne vient pas d'en haut, il vient d'en bas : c'est le territoire, c'est la commune, ce sont les associations, c'est la population qui nourrissent notre projet de territoire.

Et on a besoin aussi qu'après il y ait un mouvement descendant, c'est-à-dire que les communes qui veulent s'emparer à leur échelon de la question alimentaire puissent développer un projet alimentaire communal comme les deux qu'on aura tout à l'heure en présentation. Et là, l'agglomération est en soutien des communes.

A noter aussi qu'il y a une certaine continuité politique dans les agglomérations, beaucoup plus que dans les communes. Et pour bâtir une politique comme celle-là, il faut quand même un certain temps, il faut de la durée et il faut qu'il y ait une volonté politique permanente.

Deuxième débat spontané - L'implication des grands acteurs économiques dans les PAT

À la question d'Évelyne JOURNAUX de l'ADEME qui demande aux intervenants « combien de temps, pensez-vous, faut-il voir perdurer les PAT pour qu'il y ait réellement intégration de la distribution et de l'industrie agro-alimentaire ? »,

Audrey TERLYNCK d'AGROE apporte son éclairage : « Je représente aujourd'hui l'association régionale des industries agro-alimentaires (IAA). Donc pour la question « comment fait-on pour que les IAA participent aux travaux de réflexion des PAT ? », j'ai la même question que vous dans l'autre sens. « Comment est-ce qu'on essaye de recréer du lien entre IAA et collectivités locales ? »

Les entreprises agroalimentaires implantées sur notre territoire respectent toutes des normes ISO, et n'ont d'autre choix face à la défiance sociétale actuelle que de se remettre en question et de s'intégrer dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Le travail est conséquent et les IAA souhaitent s'intégrer pleinement dans les démarches de filières avec les agriculteurs et avec les territoires.

Vu les volumes travaillés, la grande distribution est le canal de vente principal des IAA, comme elle peut l'être d'ailleurs aussi pour un producteur local. Finalement une IAA est un transformateur de matières premières, un producteur d'aliments à grande échelle, qui joue aussi son rôle dans le développement économique local. »

Gilles PÉROLE pense que « là aussi, on a un effet de taille. Maintenant, dans des tailles moins importantes d'industrie agroalimentaire, on voit émerger des PME qui arrivent à faire de la qualité et qui souvent travaillent en collaboration au moins en restauration collective avec les cuisines centrales pour répondre à la demande en créant une offre adaptée aux attentes de la restauration collective. Donc c'est sûr qu'il faut du dialogue, mais il faut aussi de la volonté de faire passer justement dans le cadre de la RSE, le durable parfois avant l'économique. »

Laura CASTILLO ajoute qu'à Vichy « on débute sur le sujet puisqu'on a prochainement rendez-vous avec l'abattoir de Vichy et le transformateur de la viande pour peut-être construire une filière encore plus locale. Actuellement, on est plutôt sur une filière départementale.

Cette démarche fait suite à des retours d'agriculteurs du territoire qui nous disent que l'on est sur de l'achat ponctuel et que ce n'est pas ça qui va changer leur vie économique. On aimerait donc intensifier ces achats. On ouvre donc la discussion.

Après, on a eu écho de la Fédération régionale de l'agriculture biologique qui accompagnait pas mal d'entreprises sur leur RSE et notamment par l'entrée de leur restaurant administratif, mais pas uniquement. Notamment l'Oréal et Ligier. L'important c'est de trouver la porte d'entrée, encore une fois, et le langage commun pour travailler ensemble sur l'alimentation durable. »

Pascal VERDIER estime quant à lui que « c'est le rôle des grosses restaurations collectives de tirer les industries agroalimentaires et les grandes filières vers une relocalisation, vers une segmentation de leurs produits pour pouvoir répondre aux demandes. »

Une très grosse laiterie rennaise leur a dit : « Ah oui, mais ça commence à m'intéresser si vous vous associez avec Nantes, Angers et Lorient, mais la ville de Rennes toute seule, non ça ne va pas faire des volumes suffisants ».

Troisième débat spontané et même controverse – Bio et/ou local ?

A la question d'un participant qui demande à **Gilles PÉROLE** si Mouans-Sartoux n'a pas de difficulté pour arriver aux 100% Bio, celui-ci répondre qu'en effet « ils n'ont pas de problématique d'approvisionnement : le problème des légumes, on l'a réglé en créant notre régie agricole. On est auto producteur de nos légumes, ça c'était pour pallier le déficit de production locale et les légumes s'ils sont hyper frais, c'est quand même mieux. Le reste, on a un marché public simplement, on a mis la contrainte du 100 % bio, on a trouvé sans souci un approvisionnement.

Et c'est bien ça l'enjeu, c'est d'aller chercher les ressources dans la poubelle. »

Mais pour **Pascal VERDIER**, cela dépend de la taille des communes ;

« Effectivement nous aussi, on a une commune, enfin Langouet, qui y arrive. Mais je dirais qu'il y a vraiment une question d'échelle ; sur de petites communes, on a une offre locale disponible, notamment via les circuits courts.

On a une commune aussi de taille moyenne qui a voulu travailler sur non pas un approvisionnement bio, mais un approvisionnement plus local. Ils ont réussi facilement à faire un service par semaine en local et plus péniblement à en faire plus. Là leur objectif est de faire deux services par semaine en local. L'objectif demandé c'est d'être départemental. Donc finalement, c'est plus facile en bio de trouver cet approvisionnement local parce qu'on est dans des filières qui sont différenciées, qui revendiquent souvent leur ancrage territorial.

Et puis après, pour de très grosses collectivités comme la ville de Rennes, effectivement, c'est beaucoup plus difficile notamment quand on est en cuisine centrale ou en liaison froide où on a des critères d'hygiène très contraignants ; je pense que les producteurs en circuit court seraient capables de répondre, mais cela génère des coûts, cela demande des certifications et des choses comme ça. Donc ils ne vont pas sur ces marchés-là. »

Jean-Luc HALLÉ s'interroge « Est-ce qu'il vaut mieux avoir du bio qui vient de partout voire de l'étranger avec tous les travers que ça peut contenir, ou est-ce qu'il vaut mieux partager le bio et le local pour développer l'économie régionale ? »

Gilles PÉROLE déplore que « le Bio subisse la double peine, c'est-à-dire qu'on lui demande d'être local même quand l'offre n'est pas disponible, alors qu'on ne demande pas cela au conventionnel. Il faut aussi être vigilant à avoir cette même exigence pour tous les approvisionnements. »

Mais pour **Jean-Luc HALLÉ**, le régional est un critère essentiel. Il précise que « en tout cas dans les marchés que nous faisons pour la restauration en gestion concédée, on est à 50 % de produits régionaux y compris pour les non-bios. On a imposé également le régional en dehors du bio. »

Gilles PÉROLE pense, lui, que « si on veut faire une alimentation durable, elle se doit d'être plus

bio que local. Donc, je pense qu'il faut être effectivement très proactif dans l'accompagnement à la conversion.

L'association Un plus bio est d'ailleurs à l'origine du fait que la loi Egalim intègre le bio en conversion dans le quota d'objectifs du bio, ce qui permet d'offrir une sortie en vente pour des agriculteurs qui sont en conversion, puisque vous savez que normalement c'est qu'au bout de 3 ans qu'ils peuvent vendre en bio.

Moi je suis convaincu que si on travaille l'alimentation durable pour respecter la santé, l'environnement aux habitants, on ne peut pas s'abstraire de l'objectif bio. »

Aux dires du grand témoin, Dominique PICARD, présidente du projet « Agriculture et alimentation durables » du Labo de l'ESS

Je vous propose de revoir ce qui s'est dit dans ce riche séminaire au niveau de la coopération, en y rajoutant quelques éléments de réflexion propre, puisque la coopération communale et intercommunale est l'élément central de la journée.



1) le rôle du politique

- On voit bien qu'un projet qui se veut un projet fédérateur est une question de volonté au départ, une question de volonté politique : ce peut-être un leader qui convainc ou une opportunité qui est saisie.
- D'une part, pour conduire un tel projet, il faut avoir une vision de décloisonnement. On a beaucoup parlé des élus, mais il faut aussi mettre l'accent sur les techniciens parce que ce sont souvent eux qui sont les facilitateurs de ce décloisonnement. En fait, je dirai qu'il faut mettre l'accent sur le couple élu-technicien qui constitue la base d'un projet s'articulant autour d'enjeux relevant du bien commun.
- Par ailleurs, Les collectivités territoriales, dans cette affaire, ont 2 rôles à assumer : un rôle de décision politique, mais aussi un rôle de facilitateur. Ce double rôle, décisionnel et opérationnel, est important à bien identifier.

2) l'importance du récit collectif

- Mais au-delà de la volonté politique, l'important c'est de construire un projet collectif. Et pour cela il faut repartir de l'histoire, du récit, de l'histoire des territoires d'abord.

Ce récit va être la base de cette fédération qui va pouvoir se créer entre les acteurs d'un ce territoire : Quel est le récit qu'on veut construire ensemble ?

3) la question de la gouvernance

- Comment inscrit-on la coopération dans la durée ? Le point d'ancrage fort pour cela est de construire une gouvernance collective.

On voit mal comment un projet alimentaire territorial pourrait être simplement une impulsion permanente du pouvoir politique s'il n'intègre pas l'ensemble des parties prenantes, dans sa gouvernance. Cela comprend les acteurs associatifs, les acteurs de la société civile d'une manière un peu large. Il y a ce maillage fin à faire, mais qui est indispensable si on veut inscrire effectivement cette coopération dans la durée c'est-à-dire, quels que soient les aléas politiques.

4) des éléments pour réussir

Il faut se donner du temps, il faut se donner aussi des outils : des outils d'animation, des outils de décision, des outils d'évaluation.

Si l'animation du collectif n'est pas bien faite, si elle ne s'inscrit pas dans la durée, le risque est grand de voir les projets ne pas aboutir. Pour construire cette animation, il peut être intéressant de la confier à un tiers.

- De même, pour dépasser certains clivages qui freinent l'avancée du projet il faut aussi savoir



construire les désaccords. Si on prend le temps de construire ces désaccords, de les identifier, de les nommer, de mettre en lumière ce qui relève de malentendus, voire de procès d'intention, et de préciser réellement ce qui fait opposition. On peut alors travailler vraiment les points durs pour tenter de les dépasser, pour permettre d'aller plus loin, c'est-à-dire, de dépasser la superficialité des conflits et de prendre des décisions éclairées.

- Il faut également re-questionner la place et le rôle de chacun. Cette reconnaissance est très importante : identifier chacun avec ses apports et ses contraintes, lui donner une place, toute la place dont il a besoin. Pour aller de l'avant, il faut se soucier de la façon de raccrocher les wagons et être en lien avec les projets de la société civile. Il faut donc vraiment bien travailler à cette reconnaissance réciproque, pour éviter qu'à un moment donné, des acteurs essentiels se retirent du projet.

- Retravailler sans cesse le sens du projet : Qu'est-ce qu'on veut faire de ce projet ? Quels sont les objectifs que l'on veut atteindre ?

En parallèle, il est important de travailler sur l'évaluation, l'évaluation permanente de ce qu'on est en train de mener collectivement. Il faut prendre en compte la nécessité se donner du recul et de se réajuster par rapport aux objectifs poursuivis.

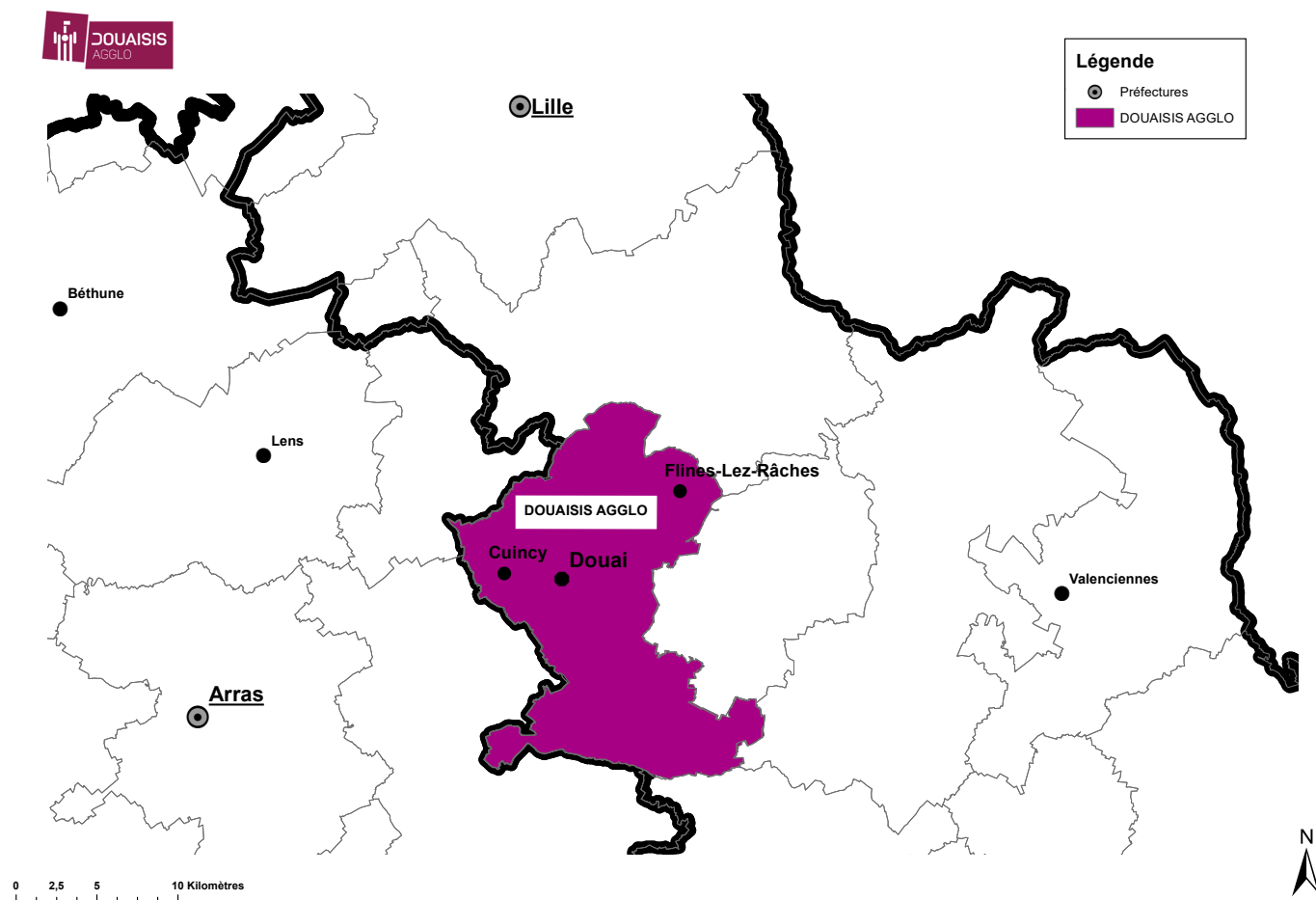
En résumé, je dirais qu'il est donc essentiel de travailler au moins sur 4 dimensions importantes inhérentes aux PAT que sont la cohérence par rapport aux objectifs donnés, la cohésion entre les acteurs, la transversalité entre les dynamiques mises en œuvres et l'évaluation en continue des actions menées pour réussir une démarche de coopération au niveau communal ou intercommunal. La mise en place des PAT est une dynamique encore jeune, d'où l'importance du réseau national qui permet de travailler et de favoriser les échanges de pratiques sur toutes ces dimensions.

Jean-Luc HALLÉ

Merci à Dominique PICARD et à tous. Il me revient de vous convier au repas qui provient de la ferme des Vanneaux ; c'est une entreprise d'insertion qui se trouve à quelques km d'ici et qui termine sa conversion. Une belle entreprise d'insertion en bio, c'est tout ce qu'on souhaite vraiment dans le développement durable.

Je salue aussi la chargée de mission de la DRAAF qui nous aide régulièrement. On a besoin des fonctionnaires de l'État pour nous accompagner dans nos politiques. Que nous soyons ruraux ou urbains, il faut arrêter de supprimer des postes de fonctionnaires, on en a besoin. Bon appétit.

Plein feux sur la coopération en Douaisis



Animés par **Marie-Martine POIROT**, Directrice du Pôle développement territorial de DOUAISIS AGGLO, les échanges avec les maires des communes pilotes de Cuincy et Flines-lez-Raches, **Claude HÉGO et Annie GOUPIL** ont mis en évidence de grands enseignements.

L'alimentation est une préoccupation des communes déjà depuis plusieurs années, une préoccupation qui monte.

A Cuincy, dans cette commune dont le revenu moyen est un peu plus élevé que la moyenne locale, le terreau est favorable et la population est attachée à la question environnementale. La santé des habitants est une préoccupation forte depuis quelques années. Plusieurs domaines sont concernés : le développement durable, le bruit, l'approvisionnement de la restauration collective (la commune est passée de 0% à 40% d'approvisionnement en production biologique). La commune a alors souhaité « pousser pour aller plus loin » avec l'alimentation.

A Flines-lez-Raches, c'est l'agenda 21 qui s'est penché en 2015/2016 sur l'éducation alimentaire de la jeunesse car c'est un vecteur essentiel pour cette commune de 5 000 habitants qui combine une forte activité en continuité du bassin d'emploi lillois, une fonction résidentielle, notamment l'installation de jeunes ménages relativement aisés ces dernières années, et un centre bourg très

dynamique. Ce n'est pas une ville dortoir : la population est très sensibilisée au développement durable, il existe plus de 50 associations et « ils veulent rester village ».

La proposition de l'agglomération a été un accélérateur remarquable

A Cuincy, sans l'impulsion de DOUAISIS AGGLO, il n'aurait pas été possible d'aller aussi loin, aussi vite. L'accompagnement de l'agglo a été « nécessaire et grandissime » selon eux, pendant un an en matière de logistique, de formation des animateurs et de mise à disposition des réseaux intercommunaux de producteurs et du monde de la consommation. Un appui « hyper nécessaire et complet ». « Le revers de la médaille, une fois terminé cet appui d'une année, c'est le petit coup de blues ! »

A Flines-lez-Raches, la proposition de Jean Luc HALLÉ a été bien accueillie. Cela a commencé en janvier 2018 pour cette 2ème commune pilote. Le Maire, Annie GOUPIL, a accepté car elle avait bien apprécié « l'accompagnement trame verte » de l'intercommunalité sur la commune et qu'il y avait pas mal de producteurs locaux dans la commune et une bonne animation scolaire. « Cela a été une opportunité formidable pour nous. Cela a boosté ce qu'on avait débloqué dans l'agenda 21. »



Pour bien tirer parti de l'appui intercommunal, il faut s'organiser.

A Cuincy, les opérations se sont déroulées dans cet ordre :

1. Décision en bureau municipal
2. Choix d'un référent : l'adjoint à l'éducation qui est de plus un ancien médecin
3. Création d'un groupe ressource sur le conseil de DOUAISIS AGGLO. Ce groupe comprend les représentants des restaurants du cœur, d'une association sociale, des services municipaux, du monde de l'environnement, des agriculteurs, soit 12 à 15 personnes.
4. Organisation d'une grande réunion publique pour construire le projet alimentaire de la commune, suivie d'une conférence sur l'alimentation durable. 150 personnes y ont participé, et ont tout de suite montré une vraie motivation. « Les gens ont dit : il faut y aller »
5. Animation par DOUAISIS AGGLO d'un Parcours CROC (« Consommer Responsable, Oui mais... Comment ?! », à l'image du défi familles à alimentation positive), autour de 7 rencontres sur 6 mois, avec 13 familles de Cuincy. Suite à ce parcours, ces familles se sont constituées en collectif (les CROC'cœurs) avec le souhait d'être des relais auprès des autres habitants de la commune.
6. Organisation d'un certain nombre d'actions concrètes : projets avec les écoles, mise à disposition d'une parcelle pour les Restos du cœur, lutte contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire, accueil d'un drive fermier, appui pour l'accueil d'un producteur en permaculture, etc.

A Flines-lez-Raches, la commune s'appuie sur une élue référente qui est l'adjointe aux affaires sociales et les compétences d'un agent communal déjà sensibilisé aux enjeux du développement durable à titre personnel : 70% de son temps est affecté au projet alimentaire communal et à l'Agenda 21.

Il y a eu une phase très importante de communication car les gens sont difficilement mobilisables, ce qui a nécessité un budget : l'agent référent a interpellé individuellement tous les acteurs, et des espaces dédiés dans le magazine municipal ont été créés.

Le fameux « groupe ressource » chargé de définir les actions et de les mettre en oeuvre est constitué d'agents et d'élus de la commune, d'associations locales, d'une naturopathe et d'habitants impliqués, notamment dans l'Agenda 21 ou dans le réseau des éco-jardiniers.

Un nombre important d'actions ont été mises en place : la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'organisation de projets avec les scolaires et les enfants de l'accueil de loisirs, l'aménagement d'un espace comestible ouvert à tous, la plantation de vergers, l'organisation d'un concours de recettes et d'une conférence sur la lecture des étiquettes, la réécriture du marché de restauration collective, etc.

La commune tire bénéfice de cette coopération.

Pour Annie GOUPIL, cette coopération installe la commune comme interlocutrice et facilitatrice des actions de développement durable (cf. les initiatives proposées depuis par un jeune de la commune ou encore par un collectif de quatre femmes). Elle remercie DOUAISIS AGGLO de son aide essentielle pour acquérir un commerce (café) au centre-ville. La commune veut en faire une brasserie avec des produits locaux et a déjà quelques candidatures.

Les conseils à donner aux autres communes pour se lancer dans un PAT.

Selon Claude HÉGO, « les politiques locales font rarement l'unanimité. Pour une fois grâce au Projet Alimentaire de la commune, les élus n'ont pas été critiqués ! Il faut le faire à hauteur de ce que vous voulez, y consacrer du temps avec un agent. Il faut une volonté politique, trouver des soutiens (écoles primaires, enseignants très porteurs, très motivés). Ce n'est pas trop cher (le bio n'est pas beaucoup plus cher en coût matière), et en matière de communication, on a déjà les outils. Le coût n'est donc pas dissuasif. Et cela valorise positivement les habitants, les enseignants, le personnel communal et l'image de la commune. »

Pour Annie GOUPIL, c'est aussi un coût supportable et un bon réseau d'acteurs.

Dans les deux cas, il n'y a pas eu de création d'emplois. A Flines-lez-Raches, l'emploi de l'agent référent sur le projet alimentaire était déjà créé, puisqu'il s'agissait du chargé de communication. « Par la suite, il sera moins « communication » et plus sur le projet alimentaire. Et on mutualise : l'intercommunalité ne nous laissera pas tomber. Il n'y a pas besoin d'embaucher une personne supplémentaire. »

A Cuincy, il n'y a pas de création d'emplois. C'est une autre répartition. « Certes la restauration municipale a plus de boulot mais les agents sont plus motivés. »

Marie-Martine POIROT ajoute que DOUAISIS AGGLO s'appuie sur les structures partenaires du PAT de DOUAISIS AGGLO (Terres de liens, AProBio, le SYMEVAD, syndicat des déchets) pour apporter une expertise aux communes. La mobilisation de cette ingénierie se fait notamment par le biais d'appels à projets, comme l'appel à projets ALIMCAD. Par contre, DOUAISIS AGGLO ne peut pas financer directement l'ingénierie des communes par Leader car elle n'est pas éligible à ce dispositif européen.

COOPERER ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES : LES RECETTES DES PARTICIPANTS

L'après-midi, 5 ateliers étaient proposés pour envisager la coopération entre communes et intercommunalité sur différentes dimensions essentielles aux projets alimentaires locaux. Ceux-ci portaient sur le partage d'une grille de lecture commune (diagnostic partagé, outils de suivi et d'évaluation, etc.), le partage d'un projet et d'objectifs communs (vision partagée et objectifs convergents), le partage de moyens et de ressources (humains, matériels, d'outils, d'expertise...), le partage d'une dynamique collective et inclusive (émulation collective par la coopération, ouverture à un maximum d'acteurs, à toutes les échelles d'action), et enfin sur la communication (relais de communication, supports et contenus partagés, etc.). Seule la première thématique n'a pas été retenue par les participants.

Un premier temps des ateliers était consacré à explorer l'intérêt de la coopération sur chacune de ces dimensions, que ce soit pour les communes, comme pour les intercommunalités, ou encore de façon générale, ainsi que pour recenser les points de vigilance à avoir. Face aux nombreuses convergences, le fruit de ces réflexions est présenté en une unique synthèse.

Sur la base de cette première réflexion collective, les groupes de travail ont imaginé les recettes d'une bonne coopération sur chacune de ces dimensions. Les différentes recettes sont retranscrites.

Pourquoi coopérer entre communes et intercommunalités ?

POUR LES COMMUNES

Une nouvelle image

Possibilité de se démarquer (commune pilotes/ territoire pionnier)

Mieux identifier et diffuser les actions menées sur les communes

Une nouvelle opportunité pour créer du lien avec les habitants et les acteurs locaux

Thématique propice au dialogue avec les habitants

Le collectif pour peser davantage

Permettre un meilleur rapport de force par la constitution en collectif

Se constituer en collectif pour peser davantage

La mobilisation et la montée en compétences des élus et agents sur ces thématiques

Développer une volonté des élus et des techniciens

Assurer une meilleure connaissance des politiques publiques

Permettre une montée en compétences des agents des communes

Soutenir le personnel à travers un échange de ressources et de méthodologies

Créer des groupes de travail inter-échelons

Mutualiser les moyens, l'expertise, les réseaux

- Partager des moyens financiers pour communiquer
- Partager une ingénierie en communication
- Partager des informations entre communes
- Mobiliser certains nouveaux acteurs (ex : Dev éco)
- Elargir le réseau interne et externe (profiter du réseau de l'agglo)
- Eviter les doublons (équipements, transports, approvisionnement)

Bénéficier directement du soutien de l'intercommunalité

- Rôle d'animation sur la commune facilité par l'agglomération
- Bénéficier de l'expertise de l'agglomération sur les messages à faire passer
- Bénéficier d'une médiation externe
- Bénéficier des moyens et des ressources de l'agglomération

Une opportunité pour les plus petites communes

- Soutenir les communes rurales à faibles moyens (financiers & humains)
- Appui technique pour les petites communes, soutenir les communes les moins dotées

POUR LES INTERCOMMUNALITES

Renforcer la proximité avec le terrain, les relais locaux, et ainsi l'impact des actions

- Mettre en œuvre des relais de terrain
- Disposer d'un lien plus important avec le réseau des acteurs locaux
- Accroître la « proximité » des actions menées, avec les usagers / les habitants et publics cibles
- Mieux déployer la politique intercommunale
- Former et informer l'ensemble des parties prenantes
- Faire passer des messages à l'échelle locale
- Élargir le champ d'action

Valoriser et s'appuyer sur l'expertise des communes et acteurs de terrain

Partager les expériences

- Bénéficier de la connaissance des communes, des attentes, des représentations des habitants pour « personnaliser » les messages/la communication
- S'appuyer sur l'existant

Ancrer la politique sur le territoire pour assurer sa pérennité

- Assurer la pérennité du projet
- Accroître l'ancrage territorial de la politique intercommunale

- Démultiplier les acteurs en charge du projet
- Accroître la légitimité de l'action territoriale
- Faciliter l'adhésion de tous, et notamment des communes, au projet de territoire

EN GENERAL

Mutualiser les ressources et développer les synergies

- Les expériences / l'expertise / les connaissances
- La logistique
- Les moyens humains
- Les moyens financiers
- Le réseau des acteurs (acteurs internes et externes)
- Essaimer les projets « testés et approuvés », favoriser le partage d'expériences
- Identifier les solutions et les bonnes pratiques
- Développer les compétences à travers l'information et la formation
- Complémentarité et cohérence des communications communes-intercommunalités, Unicité auprès de la population du message porté
- Multiplier les relais de diffusion (et pouvoir faire face aux messages publicitaires)

=> Favoriser l'équité territoriale

Nourrir un projet de territoire cohérent, fédérateur, qui puisse s'appuyer sur les échelles d'actions adaptées aux projets

- Favoriser une dynamique globale avec un maximum d'acteurs socio-économiques du territoire
- Penser la politique stratégique aux différents échelons territoriaux
- Décloisonner les politiques communales et intercommunales
- Assurer la cohérence du projet territorial
- Un projet « Inclusif » - capacité à toucher tout le monde
- Dynamique globale & cohérence territoriale
- Asseoir le modèle économique des projets (trouver les équilibres en élargissant l'échelle)
- Augmenter le nombre d'échelles d'action

Dynamique collective & inclusive (Marie Décima / Céline Cardinael)

Sur quoi s'appuyer pour construire cette coopération ?

- La mutualisation
- Les documents et études existantes
- Les partenariats et réseaux de chacun
- La volonté politique
- La définition d'un calendrier commun
- La société civile
- La prise en compte de l'antériorité et de l'histoire du territoire
- Une répartition des responsabilités et rôles de chacun
- Les complémentarités existantes ou à révéler (pôles nature, équipements sportifs...)
- Un diagnostic partagé, co-construit, avec des objectifs communs pour faire valoir une identité commune pour les villes de l'agglomération
- Des financements de l'intercommunalité

Quels sont les points de vigilance à avoir ?

- Penser le/les projets sur le long terme /Inscrire la démarche dans le temps long pour éviter les écueils politiques (inscrire un/des référent(s) technique pour assurer la pérennité)
- Prise en compte des spécificités territoriales / Conserver les caractéristiques territoriales et spécificités des communes.
- Demeurer innovant et attractif
- Reconnaissance des acteurs impliqués & des compétences
- Eviter la contrainte
- Préserver, sur le long terme, un espace de dialogue et de partage attractif / Respecter une véritable participation
- Favoriser une égale valorisation des communes / Reconnaître les différences entre communes, elles n'ont pas toutes les mêmes besoins, les mêmes budgets
- Etablir un programme ambitieux ET réalisable
- Cette coopération ne peut pas être descendante (dictée par agglomération)
- Nécessité de mettre en place des indicateurs communs
- Une organisation rigoureuse, pour assurer l'équilibre et la juste répartition des ressources
- Nécessité de justifier des actions menées
- Dépasser les tensions et éviter les écueils politiques
- Assurer une représentation de la diversité

« Coopérer pour favoriser une dynamique collective et inclusive au service du PAT »

- La recette n°1-

Durée :

- . 1 an pour mettre en œuvre le plan d'action
- . 5 ans pour installer quelque chose de pérenne
- . 10/15 ans pour observer un changement durable

Budget :

- . 1ère année : 1 ETP et des moyens financiers qui augmentent suivant l'évolution du projet

Ingrédients :

- Une envie et un élan partagé
- Le plaisir de faire ensemble
- Une volonté politique forte
- La volonté collective de travailler pour l'intérêt général
- Une posture d'animation permettant d'assurer confiance et neutralité politique
- Une diversité d'acteurs et des compétences
- Des référents projets

Les petits plus :

- Inclure tout le monde
- S'auto-évaluer en cours de projet
- Communication perpétuelle : faire connaître la démarche / l'existant

Les étapes :

1. Se connaître
 - Entre communes et intercommunalités
 - . Entre acteurs projets
 - . Avec les habitants (évènement fédérateur)

2. Construire ensemble une vision partagée

- . Les besoins
- . Les enjeux
- . Les lieux
- . Les envies

(ex : définition des chantiers et objectifs à travers la question : « Quels changements souhaiteriez-vous ? » - utilisation des réseaux sociaux, évènements, ateliers, forum ouvert)

3. Trouver les complémentarités
 - . Identifier l'existant
 - . Identifier les acteurs
4. Construire une gouvernance partagée
5. Construire le plan d'action
6. Evaluation

« Coopérer pour favoriser une dynamique collective et inclusive au service du PAT » - La recette n°2 -

Durée :

- . Doit s'inscrire dans le temps long

Budget :

- Faible

Difficulté :

- Difficulté de convaincre et d'intégrer à la démarche

Ingrédients :

- Des moyens de communications adaptés
- Des groupes ressources identifiés
- Des animations adaptées
- Possibilité de faire intervenir des intervenants extérieurs
- Temps de rencontre adaptés
- Implication des élus et des techniciens
- Créer des points de culture commune
- Allouer des moyens et des ressources
- Respecter une réelle participation
- Communication
- Temps
- Confiance

Les étapes :

1. Volonté d'investir la thématique
2. Diagnostic (+ identifier les personnes ressources)
3. Construire un groupe ressources
4. Définir les objectifs et le mode de gouvernance
5. Définir des groupes projets par chantiers
6. Capitaliser et évaluer
7. Actualiser

**« Coopérer pour communiquer efficacement »
- La recette -**

Ingrédients :

- Identification de l'ensemble des canaux de communication
- Identification des acteurs du territoire et des relais de l'information
- Des outils de communication
- Forte volonté politique communale et intercommunale
- Les spécificités territoriales
- Des moyens humains et financiers

Etapes :

1. Définir un plan de communication
2. Mobiliser le/les groupe ressources pour déterminer l'objet de la communication
3. Définir la cible : particuliers, professionnels, tranches d'âges, institutions...
4. Définir l'émetteur du message : quel acteur, quels moyens ?
5. Définir l'enjeu de la communication
6. Définir le contenu et la forme du message
7. Définir le calendrier de diffusion
8. Utiliser les acteurs relais de l'information
9. Evaluer l'impact de l'action de communication

« Coopérer pour partager un projet et des objectifs communs »

- La recette -

Ingrédients :

- Elus moteurs référents
- Techniciens communaux et intercommunaux
- Réseaux associatifs des communes
- Personnel de restauration collective (cantines...)
- Producteurs agricoles
- Réseau des professionnels
- Société civile (associer la population)
- Une animation projet (1 ETP)
- Un portage politique fort

Le petit plus : Une réinterrogation perpétuelle

Etapes :

1. Partir des dynamiques communales
2. Sensibiliser sur les intérêts de ce type de projet
3. Effectuer un état des lieux de l'existant
4. Définir des enjeux communs. Donner la ligne directrice qui pourra être déclinée
5. Communication - information - sensibilisation
6. Organisation d'ateliers
7. Organiser des actions
8. Evaluation des actions et adaptation, mesurer les désaccords

« Coopérer pour partager des moyens, des ressources »

- La recette -

Temps :

Plus il y a d'acteurs, plus le projet s'inscrit dans le temps long

Budget :

Economie de ressources avec la mutualisation. (aides de l'état).

Niveau de difficulté :

Partage des moyens humains complexe (assurances, calcul des congés, barèmes...) / Mise en place de conventions.

Préalable :

Rendre visible les moyens et les actions de chacun pour la coopération / des variables sont possibles en fonction des réalités territoriales

Les ingrédients :

- Les moyens à partager :

- o Moyens humains
- o Matériel
- o Communication
- o Equipements
- o Formations
- o Prestataires

- Ressources :

- o Naturelles
- o Expertises (savoir-faire) / (savoir-être)
- o Base de données (ex : agriculteurs)
- o Foncières

Les étapes :

1. Désigner un chef de projet
2. Mettre en évidence la valeur ajoutée de la coopération
3. Construire le modèle de la coopération
4. En définir les règles
5. Prendre en compte les plans existants et à venir (PLU/SCOT), pour inscrire cette coopération sur le long terme
6. Définir des indicateurs de suivi
7. Evaluer, communiquer, réajuster, notamment la coopération.

Les petits plus :

- Mise en place de rencontres réparties sur l'ensemble du territoire.
- Valoriser l'existant
- Faire des visites
- Organiser des moments de convivialité avec repas partagés

Clôture de la journée

Après une journée riche d'échanges, Thierry Dupeuble, Directeur Adjoint de la DRAAF Hauts-de-France, est venu rappeler l'engagement de l'Etat en faveur des Projets Alimentaires Territoriaux, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, engagement inscrit dans la loi EGALIM.

Jean-Luc Hallé a remercié la DRAAF Hauts-de-France et l'ADEME qui soutiennent le PAT de DOUAISIS AGGLO et sa déclinaison communale dans le cadre du PNA (DOUAISIS AGGLO étant lauréat de l'appel à projets national PNA2016/2017), Terres en Villes, coorganisateur de l'événement, ainsi que l'ensemble des participants pour leurs contributions, qui nourriront les perspectives de développement des projets alimentaires communaux sur le Douaisis.

